

AVIS PUBLIC

**Demande de démolition :
2015-00023**



AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le 8 septembre 2015, à 19 h 15, au Carrefour Notre-Dame situé au 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble situé au : 18, 38^e Avenue.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la directrice générale à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 8P4.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre du comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 24 août 2015.

Me Katherine-Érika Vincent
Directrice générale
